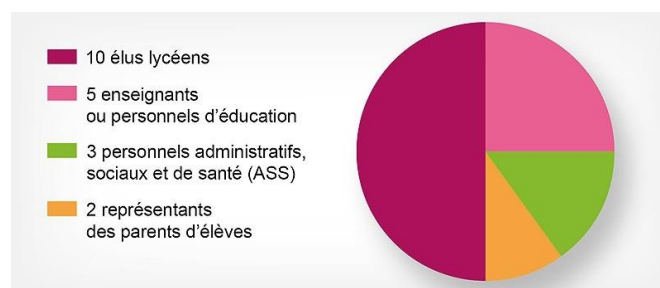


CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

C'est quoi ?

Un conseil présidé par le chef d'établissement, secondé par un vice président élève.

C'est un lieu privilégié d'échanges entre lycéens et adultes. Les délégués expriment les idées, les attentes et les préoccupations de tous les élèves.



Qu'est ce qu'on y fait ?

Le CVL donne un avis sur :

- les grands principes de l'organisation des études
- l'accompagnement personnalisé et l'organisation du temps scolaire
- l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur
- les questions de restauration
- l'information sur l'orientation
- l'organisation d'activités sportives, culturelles et périscolaires
- les échanges linguistiques
- la santé, l'hygiène et la sécurité
- L'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne
- Le CVL fait aussi des propositions sur la formation des représentants des élèves et l'utilisation des fonds lycéens.

Élection le 6 octobre, Présentez-vous !



Tous les lycéens peuvent voter et se présenter !

Les fiches de candidature sont à retirer auprès des CPE et à rendre au plus tard le **mardi 27 septembre**.

PROPOSER, INITIER,
S'IMPLIQUER, ANIMER.

